

ANALYSE DE L'INCIDENCE DE LA COOPÉRATION DECENTRALISÉE SUR L'INVESTISSEMENT LOCAL : ÉTUDE DE CAS DU DÉPARTEMENT DES COLLINES (BÉNIN)

Decentralized cooperation effect on local investment analysis : Case study of Collines Department in Benin

BERNARD G. HOUNMENOU¹

Université d'Abomey-Calavi (UAC)/ Bénin

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Email : hbenaf@yahoo.fr

ORCID : 0000-0003-3505-2516

Abstract : Decentralized cooperation constitutes a territory to territory cooperation which registers for a local development dynamic. If it is largely admitted that this kind of cooperation contributes positively to local development resources mobilization for southern partners, number of analyzers feel that those contributions are weak. Through the analysis of experiences of the former Picardie Region (France) and Collines Department (Benin), this paper studies the effect of decentralized cooperation on local investment. In studied context, only central government subsidies have a significant positive incidence on such investment.

Keywords : Decentralized cooperation, decentralization, local investment, subsidy.

Résumé : La coopération décentralisée constitue une coopération de territoire à territoire qui s'inscrit dans une dynamique de développement local. S'il est largement admis que cette forme de coopération contribue positivement à l'apport de ressources au développement local des partenaires du sud, nombre d'analystes estiment que ces apports sont dans l'ensemble faibles. A travers les expériences de la coopération entre le département des Collines (Bénin) et la région de Picardie (France), ce travail analyse l'incidence de la coopération

¹ 01 BP 526 Cotonou (Bénin).

décentralisée sur l'investissement communal. Dans le contexte étudié, seuls les transferts de l'Etat arrivent à avoir une incidence positive significative sur l'investissement local.

Mots-clés : coopération décentralisée, investissement local, décentralisation, transfert.

JEL Classification : H41, H54, H72, R53.

Introduction

Parmi les arguments qui justifient la mise en œuvre de la décentralisation dans plusieurs pays, le développement local occupe une place privilégiée. La réduction de la sphère de fourniture des services/biens collectifs permet aux acteurs locaux d'exprimer leurs besoins et de participer aux initiatives relatives à la satisfaction de ces derniers. Au nombre des initiatives des collectivités locales en la matière, figure la coopération décentralisée. Fondée sur l'idée de réciprocité, l'appui institutionnel est au centre des préoccupations de cette dernière. Le renforcement des capacités des collectivités locales en termes de capacités techniques, de financement... constituent l'objectif central de cette forme de coopération (DGCID², 2007). Les moyens mis en jeu permettent-ils à la coopération décentralisée d'avoir un effet significatif sur le développement des territoires du sud. Ce papier s'interroge sur l'incidence de cette forme de coopération sur l'investissement local à travers les expériences de la coopération entre le département des Collines (Bénin) et l'ex-région de Picardie (France).

L'objectif du travail est d'analyser l'incidence des ressources transférées à chacune des six communes des Collines dans le cadre de cette coopération sur leurs investissements annuels. Dans son développement, le travail expose le cadre institutionnel et contextuel de la coopération décentralisée, une brève revue de littérature sur les déterminants de l'investissement local, une méthodologie et une analyse empirique de l'incidence de la coopération décentralisée sur l'investissement communal dans le département des Collines.

1. Cadre institutionnel et contextuel

1.1. Cadre institutionnel et conceptuel

Apparues au lendemain de la deuxième guerre mondiale, sous forme de jumelages (jumelages-réconciliation entre peuples français et allemand), les pratiques de

² Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement.

coopération décentralisée ont évolué d'une approche humanitaire à celle d'aide au développement, d'appui institutionnel et d'intérêt mutuel (CIEDEL, 2009)³.

Sur le plan conceptuel, la terminologie est passée du simple jumelage au jumelage-coopération puis à celle de la coopération décentralisée en référence aux autres formes de coopération de type bilatéral ou multilatéral (ANCB et CITÉS UNIES⁴, 2014). Elle fait allusion aux actions de coopération entre collectivités territoriales de différents pays, menées par convention dans un but d'intérêt commun, dans le cadre de leurs compétences mutuelles. Elles peuvent intervenir entre collectivités ou autorités territoriales de toutes zones géographiques et de tous profils économiques ou sociaux (Guerlet, 2007 ; Dubois & Makkaoui, 2010).

Au Bénin, la définition de la coopération décentralisée prend en compte l'ensemble des liens qu'une collectivité peut tisser avec une structure étrangère disposant d'une personnalité morale, ce qui inclut également les associations et les ONG (ANCB et CITÉS UNIES, 2014). Cette perspective béninoise rejoint l'acceptation de l'Union Européenne où les actions de coopération décentralisée sont plutôt vues comme un moyen de s'engager vers « une autre façon de faire de la coopération » qui se doit d'impliquer les acteurs de la société civile prise dans toute sa diversité (Commission Européenne, 1999 ; Dubois & Makkaoui, 2010).

La coopération décentralisée ne peut plus être comprise comme l'un des instruments de la mise en œuvre de la politique de coopération de l'État. Elle dispose d'une légitimité propre au plan international. Elle pose la question d'une "compétence de coopération" des collectivités territoriales. L'État ne peut plus envisager de conduire seul ses politiques, dans le domaine de la coopération internationale comme dans bien d'autres. La coopération décentralisée met en jeu à la fois la « décentralisation de la coopération » et la « coopération dans un espace décentralisé ». La coopération se développe de plus en plus à travers des partenariats multiples (DGCID, 2007)⁵.

Une tendance s'affirme aujourd'hui, qui est celle de la constitution de réseaux à travers des actions, des projets communs. La coordination de partenaires autour d'une même stratégie est de plus en plus recherchée ; elle permet de changer d'échelle d'intervention et de mieux rechercher et mobiliser des cofinancements (DGCID, 2007). A cet effet, la coopération décentralisée est considérée comme un outil d'aide au processus de décentralisation. Elle offre la possibilité d'un appui financier mais surtout institutionnel destiné à accompagner la mise en œuvre et le renforcement des administrations territoriales. Avant même l'avènement de la décentralisation au Bénin en 2003, apparaissaient des partenariats entre

³ Centre International d'Etudes pour le Développement Local.

⁴ Association Nationale des Communes du Bénin.

⁵ Dans les deux pays, les collectivités locales ont l'exercice exclusif de cette forme de coopération (ANCB et CITÉS UNIES, 2014).

des collectivités territoriales françaises et des communautés locales béninoises. Il s'agissait alors pour les communes, de jumelages-coopération. Les partenariats sont pilotés dans la plupart des cas par des comités de jumelage qui bénéficiaient de cofinancements de collectivités françaises, d'associations et de dons privés. Au fil des années, les simples jumelages des années 1980 deviennent peu à peu de véritables partenariats réalisant des actions concrètes dans des domaines tels que le renforcement des services des communes, l'accès à l'eau, la santé, l'éducation, la fiscalité locale (ANCB et CITÉS UNIES, 2014)

Le législateur béninois a créé et renforcé dès 1997, le cadre institutionnel de la coopération décentralisée, à travers la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin en son Titre VII et la loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant Régime Financier des Communes en République du Bénin (chapitre VI) qui consacrent l'action internationale des communes béninoises. Sur le plan réglementaire, le gouvernement du pays a décidé d'accompagner cette dynamique, à travers la prise des décrets N°2005-763 et N°2005-764 du 09 décembre 2005 portant respectivement approbation de la Politique Nationale de Coopération Décentralisée et définition et modalités de la Coopération Décentralisée.

Depuis l'avènement de la décentralisation en 2003 au Bénin et la création de soixante-dix-sept communes de plein exercice sur toute l'étendue du territoire national, les élus locaux béninois et français ont eu à renforcer et dynamiser cette diplomatie de proximité que constitue la coopération décentralisée. Plus de vingt-cinq ans après la signature des premiers partenariats, cette coopération ne cesse de se renouveler entraînant dans son sillage une myriade d'acteurs et créant ainsi, une véritable coopération de « territoire » à « territoire » (ANCB et CITÉS UNIES, 2014).

Initiée dès 1995, la coopération entre le département des Collines et la région de Picardie s'est inscrite dans cette dynamique, en travaillant dans un premier temps à la promotion du développement local dans chacune des six communes des Collines⁶ (annexe, graphique A6). Depuis l'élaboration et l'adoption des premiers outils de planification du développement dans chacune des communes en 1997, le programme de coopération décentralisée Collines-Picardie s'est investi dans le cofinancement de nombre d'investissements décidés par les populations locales durant les processus de concertation initiés par le programme. Ce cofinancement s'est élevé dans la majorité des cas à 80% du coût de réalisation des équipements, les 20% restant à la charge des communes concernées⁷. Jusqu'à l'avènement de la décentralisation en 2003, ce programme offrait le cadre le plus structuré de décision

⁶ Le département des Collines se trouve au centre du Bénin et comporte les six communes de Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouessè, savalou et Savè.

⁷ Cette clé de répartition figurait au départ dans le code du Fonds de Développement Local réformé plus tard en Fond de Développement Territorial.

et de financement des investissements locaux dans les communes concernées. C'est surtout à partir de 2008 qu'un transfert organisé et conséquent de ressources a commencé à être opéré par l'Etat, en direction de l'ensemble des communes du pays, en vue des investissements communaux. Il apparaît à cet égard, nécessaire de présenter le dispositif institutionnel relatif au financement des collectivités locales au Bénin.

1.2. Dispositif institutionnel relatif au financement des collectivités locales au Bénin

La commune béninoise dispose actuellement de deux principaux types de ressources : les ressources propres et les ressources externes de financement dominées par les transferts financiers de l'Etat et de ses partenaires (coopération décentralisée, bilatérale et multilatérale...)...

Les ressources propres représentent une partie des recettes de fonctionnement de la commune. Elles sont constituées de recettes fiscales et de recettes propres. Les recettes fiscales sont constituées d'impôts directs locaux (Taxe Foncière, Taxe Professionnelle...) dont le recouvrement relève de la compétence des structures de l'Etat central. Les recettes propres sont directement recouvrées par les services des collectivités locales (impôts indirects locaux, produits du patrimoine, recettes liées aux prestations et services, taxes administratives).

D'autres ressources sont issues des mesures de renforcement des ressources propres. Il s'agit des ristournes sur la fiscalité indirecte de l'Etat (taxe touristique, taxe sur véhicule à moteur, taxe sur valeur ajoutée perçue au cordon douanier, taxe sur l'exploitation des carrières et mines)⁸ et de la Taxe de Développement Local (TDL) instituée par la loi 98-007 et assise sur les richesses locales découlant des potentialités et spécificités socio-économiques de chaque commune.

Les ressources externes des collectivités locales étaient constituées au départ des transferts budgétaires de l'Etat et des aides financières des partenaires (coopération décentralisée, coopérations bilatérale et multilatérale). Avec la mise en œuvre des mesures de renforcement des ressources des collectivités locales, il a été institué à partir de 2008, un Fond d'Appui au développement des Communes (FADeC) au sein duquel se trouve regroupée la plupart des ressources externes. Le pouvoir public central alimente au niveau de ce fonds, différentes lignes budgétaires réparties en FADeC affecté et en FADeC non affecté.

Le FADeC affecté est un fonds mis à la disposition des communes pour des activités strictement sectorielles bien précises. Elles l'utilisent en fonction de la destination prédéfinie par secteur (santé, éducation, eau...). Le FADeC non

⁸ Article 10d, la loi 98-007.

affecté constitue un fonds mis à la disposition des communes pour des activités qui relèvent de leurs priorités. Le volet investissement du FADeC non affecté est la ligne budgétaire qui permet aux communes d'avoir un budget d'investissement à utiliser selon leurs propres priorités. La commune est libre de l'utiliser pour effectuer des investissements de compétences communales inscrits dans son plan de développement ou autre document de planification suivant les priorités locales.

Les dépenses d'investissement se rapportent à l'ensemble des nouveaux équipements réalisés par les communes en plus du remboursement de capital d'éventuels emprunts. Les transferts de l'Etat et des partenaires jouent un rôle important dans le financement de ces dépenses. Au nombre de ces transferts, figurent ceux de la coopération décentralisée. Au-delà des transferts, une partie des ressources d'investissement de la collectivité locale provient du fonctionnement. Il s'agit de la part de ses recettes de fonctionnement qu'elle réserve au financement des investissements. Cette part constitue en principe l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Elle peut aussi provenir d'un prélèvement sur les recettes de fonctionnement. Cette part dont l'importance dépend en partie des ressources propres témoigne l'effort d'autofinancement de la collectivité.

Les transferts de la coopération décentralisée ont commencé à intervenir de façon régulière dans le financement des investissements communaux dans le département des Collines depuis la fin des années 1990. Il importe de présenter un aperçu sommaire sur les investissements réalisés dans ce cadre.

1.3. Réalisations du programme de coopération Collines-Picardie en termes de mise en place d'équipements publics locaux

Au-delà des opérations de développement économique local et de celles liées à l'élaboration des premiers outils de planification, l'appui de la coopération décentralisée dans le département s'est traduit par l'accompagnement des communes dans la maîtrise d'ouvrage ayant conduit au financement de la mise en place de différents types d'équipements et de services publics sur les territoires impliqués.

Sur la période de 1997 à 2014, au minimum 313 projets d'équipements collectifs ont été réalisés dans l'ensemble des six communes du département. Tous les arrondissements et au moins 212 localités villageoises ont bénéficié de ces équipements, soit un taux de couverture globale de 71,38% des localités. A l'intérieur des communes, le taux de couverture des localités varie de 61,76% à 89,47% (tableau 1).

Différents types d'investissements ont été réalisés dans les localités du département, avec l'appui de la coopération décentralisée dans divers secteurs dont l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement, l'économie locale (tableau 2).

Tableau 1. Niveau de couverture des localités par les investissements

Commune	Nombre d'investissements réalisés	Nombre total d'arrondissement	Nombre d'arrondissement couverts	Taux de couverture des arrondissements (%)	Nombre total de village	Nombre de villages couverts	Taux de couverture des villages (%)
Bantè	54	9	9	100	34	27	79,41
Dassa-Zoumè	53	10	10	100	68	42	61,76
Glazoué	45	10	10	100	48	32	66,66
Ouessè	44	9	9	100	39	32	82,05
Savalou	57	14	14	100	70	45	64,28
Savè	60	8	8	100	38	34	89,47
Ensemble	313	60	60	100	297	212	71,38

Source : (Groupement Intercommunal des Collines, 2017).

Tableau 2. Types et importance des équipements réalisés

Type d'investissement	Nombre	Fréquence (%)
Infrastructures scolaires (modules de classe)	42	13,4
Infrastructures sanitaires (centres de santé)	22	7
Equipements de fourniture eau potable	54	17,3
Equipements marchands	74	23,7
Latrines publiques	33	10,5
Bacs à ordures	7	2,2
Ouvrages de franchissement et de voirie	60	19,2
Equipements de loisir et de tourisme	17	5,4
Aménagement de bas-fonds	4	1,3
Ensemble	313	100

Source : (Groupement Intercommunal des Collines, 2017).

Les équipements mis en place dans les localités concernent essentiellement les équipements marchands (23,7%), la voirie (19,2%), la fourniture d'eau potable (17,3%), les ouvrages d'assainissement (12,7%), le loisir et le tourisme (5,4%) et la production agricole (1,3%). Démarrées avant même la phase opérationnelle de la décentralisation en 2003, ces réalisations ont donné lieu à une consolidation des capacités institutionnelles des acteurs du département, dans le choix, la planification et la mise en œuvre des initiatives de production de biens collectifs sur les territoires communaux. Elles ont dans le temps contribué au renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage communal dans le département.

2. Revue sommaire de littérature sur les déterminants de l'investissement local

2.1. Revue théorique

Les investissements des collectivités locales dans la production de biens et services collectifs entrent dans un cadre théorique général du fédéralisme financier. En vertu de ce dernier, chaque collectivité fournit aux agents résidents sur son territoire, des biens et services collectifs en contre partie des charges fiscales auxquelles ils sont soumis. Ceci amène chaque agent à révéler ses préférences pour l'une des collectivités en fonction de la combinaison avantage/coût (biens collectifs/charges fiscales) (Tiebout, 1956).

L'analyse des investissements auxquels les collectivités font face en la matière, entre dans un ensemble plus large de travaux relatifs au choix de dépenses publiques locales. Ces travaux s'orientent dans au moins trois principales directions. Un premier ensemble de travaux se situe au plan microéconomique et interprète la dépense publique locale comme le résultat de la demande d'un agent représentatif, généralement l'électeur médian. Depuis Borcharding et Deacon (1972) et Bergstrom et Goodman (1973), la détermination du niveau demandé de dépense publique locale est présentée comme le résultat de la maximisation de la satisfaction d'un « agent représentatif local » sous contrainte de son revenu disponible. Cette dépense se confond avec celle d'un agent particulier, l'électeur dont le vote est déterminant dans les consultations budgétaires locales. Le décideur local ici n'est qu'un simple exécuter des volontés de l'agent représentatif dont il maximise l'utilité. Le comportement de demande de bien public local est interprété par référence au comportement d'un agent décisif (l'électeur-médian). Ce dernier est en position d'arbitre ou d'agent-décisif puisqu'il donne la victoire aux votants situés à sa « gauche » ou à sa « droite » sans que ceux-ci puissent se coaliser contre lui. Il est un dictateur positionnel⁹.

Développés vers la fin des années 1970, d'autres modèles (fondés sur les conditions microéconomiques de l'offre) présentent les choix dépensiers en matières de biens publics locaux comme le résultat de décisions « bureaucratiques », ou plus précisément émanant des institutions publiques locales détentrices d'un pouvoir discrétionnaire suffisamment fort pour s'affranchir au moins en partie, des contraintes électorales. Ils traduisent l'offre optimale de bien public local émanant

⁹ Appliquée à l'analyse des choix collectifs en matière budgétaire, l'hypothèse de l'électeur médian requiert que les votants classés en fonction de leurs préférences sur une échelle unique, ne puissent se coaliser qu'avec les voisins et dans l'ordre de voisinage de part et d'autre de leur position. Le théorème de l'électeur médian stipule que si tous les votants sont en nombre impair et révèlent des préférences unimodales, on est assuré que le choix est unique.

d'un décideur local exclusivement soucieux de sa propre satisfaction. C'est le « décideur local » qui impose ses choix et non plus le « demandeur » représentatif ou décisif. C'est le cas où les responsables locaux sont dotés d'une fonction objectif (cas par exemple de la probabilité de leur réélection supposée dépendre positivement de la quantité offerte de bien public local et négativement du taux d'impôt) (Derycke et Gilbert, 1988).

Le choix de dépense de la municipalité en tant que décideur public, ceux de l'agent représentatif ou ceux du votant décisif sont ici en tous points identiques. Un seul modèle, celui de « l'agent représentatif » suffit à décrire le comportement dépensier des collectivités locales, modèle interprété alternativement en termes de demande d'un agent représentatif, de demande d'un agent décisif (l'électeur médian) ou bien encore en terme d'offre de bien public local émanant d'un décideur préoccupé exclusivement de son propre intérêt, mais soumis à une contrainte électorale permanente (Guengant, 1985 ; Derycke & Gilbert, 1988).

D'autres travaux se situent au niveau macroéconomique, dans la perspective d'une modélisation d'ensemble du comportement financier des administrations publiques et sans recherche de fondements microéconomiques explicites. C'est le cas du modèle français des Administrations Publiques Locales (APUL) de la dépense publique élaboré par Péronnet (1980). Ce modèle stipule que compte tenu de l'épargne brute et des subventions d'équipements reçues de l'Etat, les collectivités locales fixent le niveau de leurs investissements et de leurs d'emprunts, en fonction des besoins en équipement collectif, du coût financier du recours aux emprunts nouveaux et de l'approche des élections. Suivant ce modèle, l'investissement des Administrations Publiques Locales est déterminé en deux temps. A moyen terme, l'investissement désiré du secteur public local se calerait sur l'évolution antérieure de la FBCF¹⁰ – logement en volume des ménages, avec un décalage de deux ans. L'hypothèse est qu'à moyen terme, l'investissement des Administrations Publiques Locales suivrait avec un décalage de deux ans, le rythme de construction des logements des ménages suivant la séquence : Besoins en logements- construction de logements – Besoins d'équipements collectifs d'infrastructures et d'accompagnement-Investissement communal. Cette séquence exprimerait selon François Péronnet, « une dialectique équipements/besoins induite par le phénomène urbain ». A court terme, l'investissement effectivement réalisé s'ajusterait plus ou moins rapidement à sa tendance à moyen terme et serait influencé en outre positivement par les ressources d'autofinancement et l'approche des élections locales et négativement par le coût de l'endettement nouveau.

D'autres modèles macroéconomiques optent aussi pour une relation d'entraînement de l'investissement des Administrations Publiques Locales ou du secteur communal par la FBCF-logement des ménages deux ans auparavant comme le modèle

¹⁰ Formation Brute du Capital Fixe.

de Péronnet (1980) (cas du modèle de CEREVERE¹¹ en 1984) ou un an auparavant à travers une spécification « à la Kalecki » (cas du modèle de CREFAUR¹² en 1984) (CREFAUR-CEREVERE, 1988). Toutefois en France, la relation n'a généralement été significative après 1977-1978, lorsque par suite du désengagement financier de l'Etat du secteur aidé, le rythme de la construction s'est ralenti, alors que la FBCF des Administrations Publiques Locales ou des communes avait continué sa progression. Ainsi, dans les analyses, la FBCF-logement des ménages n'est plus souvent mobilisée dans la fonction d'investissement. Elles font plus intervenir les variables comme les ressources d'autofinancement, les subventions d'équipement reçues et l'approche des élections (Derycke & Gilbert, 1988).

En ce qui concerne le cycle électoral, la plupart des modèles introduisent des variables électorales dans leurs relations. Le cycle électoral apparaît plus ou moins nettement dans la fonction d'investissement des Administrations Publiques Locales ou des communes. Dans le modèle de Péronnet par exemple, la variable électorale apparaît dans la fonction d'investissement à travers une variable muette (qui vaut 1 les années précédant la consultation et 0 l'année de l'élection) (Péronnet, 1980 ; Derycke & Gilbert, 1988).

La mise en place d'une subvention dans la fourniture de bien public local donne lieu à un accroissement de l'offre de celui-ci grâce au phénomène de « fly-paper effect » ou de « papier tue-mouche » ou de « l'effet papier collant » dont l'origine remonte à Gramlich et Galper (1973) qui sont arrivés à la conclusion que l'argent public tiré des subventions reste collé au secteur public local qui s'en sert pour accroître la dépense en bien public. Il ne va pas vers le secteur privé¹³. « L'argent colle là où il frappe » d'après l'expression utilisée par Arthur Okun : l'argent reste dans les budgets locaux au lieu d'être redistribué aux contribuables sous la forme d'une baisse des taux d'imposition (Inman, 2008). Même si elle est de type forfaitaire et à fortiori si elle est proportionnelle, une subvention est susceptible d'entraîner plus de dépense en bien public local que ce ne serait le cas si le revenu personnel de l'agent représentatif était accru du même montant.

2.2. Revue empirique

L'investissement des collectivités locales prend une ampleur considérable avec le processus de la décentralisation. Cette dernière est considérée comme un facteur

¹¹ Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur la Ville et l'Espace (Université Paris-X, Nanterre).

¹² Centre de Recherche en Economie et Finances Appliquées (Université de Rennes).

¹³ Ce phénomène est observé si l'accroissement observé de la dépense en bien public local consécutivement à un franc de subvention forfaitaire est supérieure à ce que devrait être l'augmentation « rationnelle » de la dépense calculée sur la base de l'élasticité-revenu et du prix fiscal-personnalisé.

favorable à la croissance de l'investissement (Besson, 2002). Selon Estache et Sinha (1995), la décentralisation tend à accroître à la fois les dépenses agrégées et les dépenses infranationales d'investissement. A travers une étude du cas colombien, Faguet (2005) trouve que les municipalités accroissent de façon significative, les investissements avec la profondeur de la décentralisation. Certains auteurs mitigent toutefois l'incidence de la décentralisation sur la fourniture de services publics. C'est le cas de Azfar et Livingston (2010) qui trouvent une faible évidence de la meilleure fourniture des services publics par les gouvernements locaux.

Face au risque d'accroissement des inégalités, différents travaux s'accordent sur la nécessité d'associer à la décentralisation un système de transferts¹⁴ intergouvernementaux stable, équitable et efficace (Buchanan, 1950 ; Oates, 1972 ; Gramlich, 1977). Les transferts de ressources aux collectivités locales sont identifiés parmi les facteurs favorisant leurs investissements. Dans les pays développés et dans ceux en développement, les dépenses en infrastructures publiques sont expliquées par les facteurs comme le niveau de développement du pays, le degré de décentralisation des responsabilités ou des ressources fiscales, le niveau des prix, le déséquilibre entre les recettes et les dépenses et la mesure dans laquelle les transferts corrigent ce déséquilibre (Estache & Sinha, 1995).

Les travaux de Faguet (2004) mettent aussi en évidence au-delà de la décentralisation, l'incidence des transferts. Ils estiment en effet que les investissements en capital humain et en services sociaux changent significativement avec la décentralisation et ces changements sont portés par les plus petites et plus pauvres municipalités qui investissent les ressources transférées dans des projets de hautes priorités (Faguet, 2004).

La forme et le système d'allocation des transferts soulèvent toutefois de nombreuses questions (Boadway & Shah, 2007 ; Martinez-Vazquez & Searle, 2007). Pour Smart (2007) et Egger, Koethenbueger et Smart (2010) notamment, les transferts du centre réduiraient les incitations des collectivités locales à la mobilisation de leurs propres ressources et conduiraient à une certaine indiscipline budgétaire des juridictions locales. Ainsi, au-delà des capacités fiscales et des besoins locaux, les formules d'allocation des transferts devraient considérer les efforts budgétaires fournis par les gouvernements locaux.

Au-delà des transferts de l'Etat central au profit des collectivités du sud, ceux de leurs homologues du nord constituent aussi un facteur favorable à la mise en place des services publics locaux. En effet, la coopération décentralisée offre la possibilité d'un appui financier destiné au renforcement des administrations territoriales. L'une des limites de cette source de financement reste toutefois, la faiblesse des

¹⁴ Le terme transfert est souvent utilisé par référence à différents types d'outils de financement public incluant les subventions, les subsides et même le partage de revenu fiscaux entre les gouvernements centraux et infranationaux (Martinez-Vasquez et Boex, 2006).

résultats au plan quantitatif. En raison des moyens limités des collectivités territoriales, les actions de coopération décentralisée ne sont pas capables de répondre pleinement aux besoins des partenaires du sud (ANCB et CITÉS UNIES, 2014). Les ressources issues de ces actions peuvent par ailleurs donner lieu à des effets de substitution fiscale. Les financements apportés par la coopération décentralisée ont souvent pour effet de réduire les efforts de collecte des impôts locaux. Les ressources apportées se substituent fréquemment aux ressources que la collectivité du Sud doit mobiliser pour accéder au financement des institutions mises en place dans son pays pour cofinancer les investissements locaux (Husson, 2012).

Caldeira et Rota-Graziosi (2014) montrent que l'effet d'éviction des transferts sur les ressources locales n'est pas toujours vérifié même dans un modèle très simple de maximisation du bien-être. Ces auteurs établissent même que des transferts inconditionnels peuvent stimuler les ressources locales propres, en illustrant leur analyse avec le cas béninois.

Au nombre des facteurs expliquant les dépenses d'investissement local, quelques travaux mettent aussi en cause la taille de la population. Bahl et Nath (1986) indiquent à cet effet que la part publique des dépenses des gouvernements infranationaux apparaît élevée là où le niveau de développement économique l'est, dans les pays à forte population...

Dans l'étude des facteurs explicatifs de l'investissement, tous les schémas traditionnels d'analyse placent le taux d'intérêt au rang de ses déterminants essentiels : la liaison intérêt-investissement est bien au centre de la théorie classique et de la théorie keynésienne (Pierre, 1963). Pour ce qui relève spécifiquement de l'investissement public local, tout comme les villes africaines dans leur ensemble, rares sont les collectivités territoriales béninoises qui accèdent à l'emprunt. De même, les émissions obligataires ne sont envisagées que dans un nombre restreint de pays africains (De Calan & Coquart, 2012). Ainsi, le recours au marché financier pour le financement de l'investissement des collectivités locales apparaît actuellement un phénomène exceptionnel. Pour cette raison, ce déterminant de l'investissement ne peut être pris en compte dans ce travail.

Différents travaux ont pu mettre en évidence l'effet positif de la décentralisation et des transferts dans l'investissement des collectivités. Pour appréhender la décentralisation au plan quantitatif, la référence est souvent faite au degré d'autonomie du pouvoir de décision dans la fourniture de services publics au niveau local. Oates (1972) fait référence au degré d'autonomie du pouvoir de prise de décision dans la fourniture de services publics aux différents niveaux de gouvernement. Le concept s'inscrit dans un continuum plutôt que dans une dichotomie entre le centralisé et le décentralisé. Prud'homme (1990) suggère quant à lui que le degré de décentralisation fiscale peut être défini par trois critères : l'importance relative de la fiscalité locale par rapport à celle de l'Etat, l'importance relative des dépenses locales par rapport à celle de l'Etat central et l'importance des transferts de l'Etat

par rapport aux ressources locales. L'importance relative des finances locales par rapport aux finances de l'Etat central, en ce qui concerne la fourniture d'un service public constitue un indicateur plausible de l'autonomie décisionnelle des pouvoirs locaux. Au vu de ces éléments de littérature, le degré de décentralisation peut être mesuré par la part des recettes locales dans les recettes totales de la commune. Dans l'architecture financière des communes béninoises, il correspond à la part des ressources propres dans les recettes communales.

Sur la question des transferts issus de la coopération décentralisée, certaines analyses se sont contentées de souligner la faiblesse de leurs effets au plan quantitatif, en raison des moyens limités des collectivités territoriales partenaires. Les travaux quantitatifs analysant l'effet de ce type de coopération sur l'investissement des collectivités locales dans la production de biens/services collectifs font encore défaut dans la littérature. Une telle analyse constitue la préoccupation de ce travail.

3. Incidence de la coopération Collines-Picardie sur l'investissement local dans les Collines

Eu égard à l'expérience de Collines-Picardie, la coopération décentralisée apporte incontestablement un soutien pertinent au développement local à travers l'apport de ressources nécessaires aux investissements en services publics locaux, mais l'incidence de cette forme de coopération est-elle significative au côté de celle d'autres partenaires ? Ce paragraphe essaie de répondre à cette préoccupation à travers l'analyse du lien entre l'investissement local et les transferts issus de la coopération décentralisée.

3.1. Méthodologie

La méthodologie utilisée dans ce travail consiste à analyser l'incidence des ressources transférées à chacune des six communes du département des Collines (Bénin) dans le cadre de leur coopération avec la région de Picardie, sur leurs investissements annuels.

L'investissement public obéit à des déterminants qui sont, naturellement, fort différents de ceux de l'investissement privé, et qui ont plus rapport avec l'analyse des choix de dépenses publiques.

Les modèles macroéconomiques du secteur communal identifient entre autres déterminants de l'investissement local, les ressources d'autofinancement (ressources propres), les subventions, la variable électorale (Derycke & Gilbert, 1988). Différents travaux soulignent par ailleurs, l'incidence favorable de la décentralisation sur les investissements locaux (Besson, 2002 ; Estache & Sinha, 1995 ; Faguet,

2005). D'autres soulignent le rôle favorable des transferts dans l'investissement des collectivités locales (Estache & Sinha, 1995 ; Faguet, 2004).

Au vu des éléments de littérature évoqués, les variables de contrôle prennent en compte ici les ressources propres (un proxy de la décentralisation) et les transferts de l'Etat et d'autres partenaires aux communes. Il est question d'expliquer l'investissement local par les ressources transférées à travers la coopération Colline-Picardie et d'autres variables de contrôle que sont les transferts de l'Etat et de ses partenaires et les ressources propres¹⁵. A partir de la base de données disponible sur les finances locales dans chacune des six communes et de celle du Groupement Intercommunal des Collines sur le Fond de Développement Territorial, une analyse de données de panel est conduite sur la période de 2008 à 2013¹⁶.

Variables de l'étude et méthode de régression :

La variable expliquée :

La variable expliquée est constituée par le montant annuel des dépenses d'investissement réalisées par chaque commune : $Y = IL$.

Les variables explicatives :

Elles sont constituées des ressources propres (RP), des transferts de la coopération décentralisée (tcd), des transferts de l'Etat (tE).

Les Ressources Propres (RP) :

Cette variable traduit le montant des ressources propres¹⁷ mobilisées chaque année par chaque commune.

Les transferts de la coopération décentralisée (tcd) :

Il s'agit ici du montant de ressources financières mises chaque année à la disposition de chaque commune, en vue des investissements à travers le mécanisme du Fond de Développement Territorial.

Les transferts de l'Etat (tE) :

Cette variable est constituée du montant annuel des transferts de l'Etat au profit de chacune des communes au titre des investissements. Ces transferts constituent le volet investissement du Fonds d'Appui au Développement des Communes.

Eu égard aux analyses antérieures, notamment, Besson (2002), Estache et Sinha (1995) et Faguet (2004 et 2005), les variables explicatives ci-dessus énumérées sont supposées influencer positivement l'investissement public local. En s'inspirant par

¹⁵ La variable électorale n'est pas prise en compte ici. Sur la période impliquée par les travaux, il n'y a eu que les élections présidentielles en 2011.

¹⁶ Les transferts de l'Etat aux communes sont plus structurés et organisés à partir de 2008. La base de données disponible sur les transferts de ressources de la coopération Collines-Picardie ne renseigne régulièrement que sur les données d'avant 2014.

¹⁷ Produits des services du domaine et ventes diverses, Impôts directs et taxes assimilés, Impôts indirects, Reversement et restitution sur impôts et taxes.

ailleurs du modèle de Péronnet (1980)¹⁸, la relation entre l'investissement local et les variables expliquées peut s'écrire sous la forme :

$$y_{it} = \alpha_i + \beta_i x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

où y_{it} représente l'investissement de la commune i en année t et x_{it} la valeur de la variable explicative (RP , tcd , tE) pour la commune i en année t .

Les ε_{it} sont supposés indépendamment et identiquement distribués de moyenne nulle et de variance σ_i^2 quel que soit i appartenant à l'intervalle $[1, 6]$. Il est ainsi supposé que les paramètres α_i et β_i du modèle (1) peuvent différer dans la dimension individuelle et sont constants dans le temps.

Pour estimer les valeurs des coefficients, le recours a été fait au modèle à effets fixes et au modèle à effets aléatoires, afin d'identifier celui à même d'expliquer avec plus d'efficacité, la relation entre la variable explicative et les variables expliquées. D'autres tests ont à cet effet été réalisés. Il s'agit du test d'hétéroscédasticité, du test d'Hausman, du test de normalité et du test d'autocorrélation des erreurs.

3.2. Analyses empiriques

Les analyses de ce paragraphe procèdent à l'explication de l'investissement local par les transferts de la coopération décentralisée et d'autres variables de contrôle que sont les ressources propres des communes et les transferts de l'Etat (et de ses partenaires d'appui). Il est question dans un premier temps de présenter une synthèse des statistiques descriptives sur les variables en cause et de recourir au modèle à effets fixes et celui à effets aléatoires, afin d'identifier le meilleur à même d'expliquer les relations entre les variables. Les données du tableau 3 présentent la synthèse des statistiques descriptives sur les variables.

Il ressort de ce tableau que les communes du département des Collines ont sur la période de l'étude, investi en moyenne, un montant annuel de 246 000 000 F CFA avec un minimum de 42 700 000 F CFA et un maximum de 469 000 000 F CFA.

Les ressources propres communales se sont élevées pendant la période pour chaque commune, à une moyenne de 154 000 000 F CFA avec un minimum de 9 860 381 F CFA et un maximum de 609 000 000 F CFA.

Les ressources d'investissement allouées à chacune des communes dans le cadre de la coopération décentralisée se situent de 2008 à 2013, dans la fourchette de 711 936 à 75 600 000 F CFA, avec une moyenne de 23 900 000 F CFA (environ 9,72% de l'investissement moyen des communes). Malgré ce faible poids quantitatif, les

¹⁸ Ici la variable FBCF-logement des ménages ne sera prise en compte du fait de son absence de pertinence, notamment dans le présent contexte. De même la variable électorale n'est pas prise en compte dans ce travail.

Tableau 3. Variables du modèle et statistiques descriptive

Variables	Définition	Moyenne (FCFA)	Ecart type (FCFA)	Min (FCFA)	Max (FCFA)	N
Il	Investissement Local	246 000 000	118 000 000	42 700 000	469 000 000	36
RP	Ressources Propres	154 000 000	117 000 000	9 860 381	609 000 000	36
Tcd	Transfert de la coopération décentralisée	23 900 000	16 700 000	711 936	75 600 000	36
tE	Transfert de l'Etat	182 000 000	114 000 000	13 000 000	409 000 000	36

Source : Résultats de l'étude, 2018.

ressources de la coopération décentralisée ont pu contribuer à mettre en place des équipements collectifs dans tous les arrondissements et dans 61,76 à 89,47% des localités (villages ou quartiers de ville) selon la commune et essentiellement dans des secteurs importants de services collectifs tels que les équipements marchands, la voirie, l'eau potable, l'assainissement (voir 1.3).

Quant aux ressources annuelles d'investissement mises à la disposition de chaque commune par l'Etat, elles se situent dans la période étudiée, dans la fourchette de 13 000 000 à 409 000 000 F CFA avec une moyenne de 182 000 000 F CFA (soit environ 74% de l'investissement moyen). Ces données laissent apparaître un poids écrasant des transferts financiers de l'Etat dans l'investissement local. Il apparaît à présent nécessaire d'étudier dans quelles mesures, chacune des variables exogènes explique l'investissement local. A ce sujet, un recours a été fait au modèle à effets fixes et celui à effets aléatoires pour identifier lequel explique mieux cette relation.

Estimation du modèle a effets fixes

Soit les hypothèses suivantes :

H_0 : Absence d'effets fixes ;

H_1 : Présence d'effets fixes.

L'estimation du modèle à effets fixes est basée sur la statistique de Fisher. L'hypothèse de présence d'effets fixes est validée lorsque la probabilité (p -value) associée à la statistique de Fisher (affichée en dessous du tableau de régression) est inférieure à 5%. Le tableau 4 présente les résultats d'estimation avec ce modèle.

Au vu des résultats du tableau4, la Pvalue associée à la statistique de Fisher concernée est égale à 0.3767 ; valeur strictement supérieure à 5%. Il peut être partiellement conclu que les Moindres Carrés Ordinaires (MCO) sont plus efficaces que le Within.

Estimation du modèle à effets aléatoires

Soit les hypothèses :

H_0 : Absence d'effets aléatoires ;

H_1 : Présence d'effets aléatoires.

Tableau 4. Estimation du modèle à effets fixes

Fixed-effect (within) regression				Number of obs	=	36
Group variable : commune				Number of groups	=	6
R-sq : within = 0,6161				obs per group : min	=	6
Between = 0,624				avg	=	6,0
Overall = 0,5242				max	=	6
				F(3,27)	=	14,44
corr (u_i, xb) = -0,3468				Prob > F	=	0,0000
IL	Coef.	Std.Err	T	P > t	[95% Conf. Interval]	
RP	-0,3383074	0,150868	-2,24	0,033	-0,647863	-0,213139
Tcd	1,314479	1,029575	1,28	0,213	-0,7980346	3,426992
tE	0,9331319	0,1546374	6,03	0,000	0,6158421	1,250422
_Cons	9,67e+07	4,89e+07	1,98	0,058	-3661381	1,97e+08
Sigma_u	44117635					
Sigma_e	82018005					
Rho	0,22440841 (fraction of variance due to u_i)					
F test that all u_i = 0 : F (5,27) = 1,11 Prob > F = 0,3767						

Source : Résultats de l'étude.

L'estimation du modèle à effets aléatoires est basée sur la statistique de χ^2 . L'hypothèse de présence d'effets aléatoires est acceptée si la Pvalue associée à la statistique de χ^2 est inférieure à 5% (voir tableau 5).

Les résultats du tableau 5 révèlent que la Pvalue associée à la statistique de Chi2 est de 0,0000 ; une valeur strictement inférieure à 5%.

Tableau 5. Estimation du modèle à effets aléatoires

Fixed-effect (within) regression				Number of obs	=	36
Group variable : commune				Number of groups	=	6
R-sq : within = 0,5930				obs per group : min	=	6
Between = 0,1922				avg	=	6,0
Overall = 0,5527				max	=	6
				wald chi2 (4)	=	39,53
corr (u_i, x) = 0 (assumed)				Prob > chi2	=	0,0000
IL	Coef.	Std.Err	T	P > t	[95% Conf. Interval]	
RP	-0,1448088	0,1204474	-1,20	0,229	-0,3808814	0,0912637
Tcd	0,7367811	0,9566704	0,77	0,441	-1,138258	2,611821
tE	0,8281775	0,1419559	5,83	0,000	0,549949	1,106406
_Cons	9,98e+07	4,69e+07	2,13	0,033	7892661	1,92e+08
Sigma_u	0					
Sigma_e	82018005					
Rho	0 (fraction of variance due to u_i)					

Source : Résultats de l'étude.

Test d'hétéroscédasticité

Le test d'hétéroscédasticité effectué ici est celui de Breuch et Pagan ou encore le LM test (test du Multiplicateur de Lagrange). Il teste la significativité des effets aléatoires. La statistique est basée sur le test de χ^2 . Lorsque la Pvalue associée à cette statistique est inférieure à 5%, l'hypothèse de présence significative d'effets aléatoires est acceptée.

Pour ce qui est des estimations, la p -value associée est de 1,000 ; une valeur supérieure à 5% (annexe, graphique A2). Ainsi, le test du multiplicateur de Lagrange ne rejette pas l'estimation par les MCO dans la dimension totale.

Test de Hausman

Le test de Hausman comme l'indique ses hypothèses, permet de conclure la présence soit d'effets fixes ou d'effets aléatoires.

Soit les hypothèses suivantes :

H_0 : Présence d'effets aléatoires ;

H_1 : Présence d'effets fixes.

Le test est basé également sur la statistique de χ^2 et l'hypothèse alternative de présence d'effets fixes est acceptée si la p -value associée à la statistique de χ^2 est inférieure à 5%. Après estimation, il apparaît que la p -value associée est de 0,0000 ; valeur inférieure à 5% (annexe, graphique A3). Le modèle à effets fixes est plus efficace que celui à effets aléatoires.

Test de normalité des erreurs

Le test utilisé ici est celui de skewness/kurtosis basé sur la statistique de χ^2 . La règle de décision indique que, lorsque la p -value associée à cette statistique est inférieure à 5%, l'hypothèse de normalité des erreurs est rejetée.

Pour le modèle à effets fixes, les présentes estimations montrent que la Pvalue associée à la statistique de χ^2 est de 0,9252, une valeur supérieure à 5% (annexe, graphique A4). Il apparaît alors que les erreurs du modèle à effets fixes sont normalement distribuées.

Test d'autocorrélation des erreurs

Le test de Durbin-Watson (DW) permet ici de vérifier si les erreurs sont corrélées. Soit les hypothèses suivantes :

H_0 : Absence d'autocorrélation d'ordre 1 ;

H_1 : Présence d'autocorrélation d'ordre 1.

Ce test est basé sur la statistique DW. Lorsque la probabilité associée à cette statistique est inférieure à 5%, l'hypothèse d'absence d'autocorrélation est rejetée.

Après estimation pour le modèle à effets fixes, il ressort que la p -value est de 0,6655, une valeur largement supérieure à 5% (annexe, graphique A5). Ainsi, les erreurs du modèle à effets fixes ne sont pas corrélées.

Les résultats montrent dans l'ensemble que le modèle à effets fixes est plus efficace que celui à effets aléatoires. En se référant au modèle à effets fixes, il apparaît que l'incidence de la variable *tE* est positive et significative au seuil de 1%. L'incidence de la variable *RP* est négative et significative. Cette incidence négative peut être liée au fait que les transferts d'investissement de l'Etat aux communes prennent en compte les critères de péréquation et de pauvreté qui pourraient favoriser les territoires dont les ressources propres sont faibles. Par ailleurs, les ressources propres financent essentiellement les dépenses de fonctionnement de la commune. Ce n'est que l'épargne communale (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) qui concourt après déduction des engagements financiers, à l'investissement local. Ici, les transferts de la coopération décentralisée n'ont pas d'incidence significative sur l'investissement local (une probabilité de 0,213), conformément aux critiques formulées dans la littérature sur ce type de coopération. Son poids relatif dans l'investissement moyen des communes est par ailleurs faible (9,72%), comparativement à celui des transferts de l'Etat (74%).

Malgré sa faible incidence au plan quantitatif, cette coopération a permis l'investissement des communes dans une production de biens collectifs répondant à des besoins essentiels dans plusieurs domaines (équipements marchands, voirie, fourniture d'eau potable, assainissement...). Les réalisations en cause ont pu couvrir 61,76 à plus de 89% des localités suivant la commune (voir 2.3). Elle a contribué à travers ce mécanisme, à un renforcement des capacités des acteurs communaux du département, dans le choix, la planification et la mise en œuvre des initiatives de production locale de bien collectif.

Conformément à certains travaux, l'enjeu de la coopération décentralisée va donc au-delà de la dimension quantitative et financière. Elle offre certes la possibilité d'un appui financier, mais surtout institutionnel destiné à accompagner la mise en œuvre et le renforcement des administrations territoriales. Le premier secteur investi directement ou indirectement étant l'appui institutionnel qui consiste, en un renforcement des capacités techniques et financières de la collectivité. Cet appui se traduit le plus souvent par des actions de formation ou l'aide à l'équipement et à la rénovation des collectivités locales¹⁹.

Conclusion

Les résultats de ce travail font apparaître un poids écrasant des transferts de l'Etat dans l'investissement communal. Dans le contexte étudié, seuls les transferts de l'Etat central ont une incidence positive significative sur l'investissement local. Ceci

¹⁹ ANCB et cites unies (2014).

conforte nombre d'analyses antérieures sur la question. La coopération décentralisée a donné lieu à un transfert de ressources d'investissement dans l'ensemble des communes étudiées, mais l'incidence de ces ressources est loin d'être significative sur l'investissement local. Ce résultat confirme certaines critiques selon lesquelles, l'impact quantitatif de la coopération décentralisée reste modeste et qu'en raison de ses moyens limités, ses actions ne sont pas en mesure de répondre pleinement aux besoins des partenaires du sud. Le partenariat dans le domaine de la coopération décentralisée a besoin d'être diversifié afin que l'incidence de celle-ci soit significative, pour l'investissement des collectivités locales du sud en services collectifs.

Au-delà des transferts de ressources, le principal enjeu de la coopération décentralisée reste l'appui institutionnel qui se traduit par un renforcement des capacités techniques et financières de la collectivité. Ceci s'est concrétisé par un investissement des communes étudiées dans la fourniture des biens / services collectifs sur une partie importante de leur territoire.

L'incidence positive significative des transferts de l'Etat dans l'investissement des communes s'explique à travers l'enjeu même de la décentralisation qui vise un transfert de pouvoir et de ressources aux institutions locales. Ces transferts peuvent être compris comme une contrepartie des ressources nationales destinées au financement des services publics assurés par les institutions locales. Mais, il est aussi utile de savoir si les transferts sont en général favorables à l'autonomie graduelle des collectivités locales ? Cette question constitue une préoccupation importante pour d'autres investigations.

Annexe

Variable		Mean	Std. Dev.	Min	Max	Observations
I1	overall	2.46e+08	1.18e+08	4.27e+07	4.69e+08	N = 36
	between		2.35e+07	2.13e+08	2.73e+08	n = 6
	within		1.16e+08	6.57e+07	4.42e+08	T = 6
RP	overall	1.54e+08	1.17e+08	9860381	6.09e+08	N = 36
	between		7.45e+07	6.31e+07	2.71e+08	n = 6
	within		9.49e+07	4.25e+07	5.11e+08	T = 6
tE	overall	1.82e+08	1.14e+08	1.30e+07	4.09e+08	N = 36
	between		3.04e+07	1.45e+08	2.27e+08	n = 6
	within		1.10e+08	3.70e+07	3.77e+08	T = 6
tcd	overall	2.39e+07	1.67e+07	711936	7.56e+07	N = 36
	between		4517170	1.56e+07	2.80e+07	n = 6
	within		1.62e+07	1729880	7.40e+07	T = 6

Graphique A1. Statistiques descriptives

Source : Données de l'étude.

Breusch and Pagan Lagrangian multiplier test for random effects

$$I1[NCOMMUNE,t] = Xb + u[NCOMMUNE] + e[NCOMMUNE,t]$$

Estimated results:

	Var	sd = sqrt(Var)
I1	1.40e+16	1.18e+08
e	6.73e+15	8.20e+07
u	0	0

Test: Var(u) = 0

$$\begin{aligned} \underline{\text{chibar2}}(01) &= 0.00 \\ \text{Prob} > \text{chibar2} &= 1.0000 \end{aligned}$$

Graphique A2. Test d'hétéroscédasticité

Source : Données de l'étude.

	Coefficients			
	(b) eql	(B) .	(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
RP	-.3383074	-.1448088	-.1934986	.0908492
tE	.9331319	.8281775	.1049544	.061329
tcd	1.314479	.7367811	.5776978	.3805346

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(3) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
 = 198.83
 Prob>chi2 = 0.0000

Graphique A3. Test de spécification de Hausman

Source : Données de l'étude.

Graphique A4. Test de Normalité du résidu (du modèle à effets fixes)

Skewness/kurtosis tests for normality				
----- joint -----				
Variable	ObsPr(Skewness)	Pr(Kurtosis)	adj $\chi^2(2)$	Prob > χ^2
-----+-----				
resid	36 0,7598	0,8033	0,16	0,9252

Source : Données de l'étude.

. xtserial resid

Wooldridge test for autocorrelation in panel data
 H0: no first-order autocorrelation
 F(1, 5) = 0.211
 Prob > F = 0.6655

Graphique A5. Test d'autocorrélation des erreurs

Source : Données de l'étude.

Graphique 6A. Caractéristiques des communes du département des Collines

Commune	Superficie (Km ²)	Population (Recensement 2013)	Nombre d'arrondissements	Observations
Bantè	2695	107 181	9	
Dassa-Zoumé	1711	112 122	10	Chef-lieu de département
Glazoué	1750	124 431	10	
Ouessè	3200	142 017	9	
Savalou	2674	144 549	14	
Savè	2228	87 177	8	

Source : (Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) Bénin, 2013).

References

- ANCB et CITES UNIES. (2014). *Etat des lieux de la coopération décentralisée franco-bénoïse*. Cotonou: Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).
- Azfar, O., & Livingston, J. A. (2010). *Federalist disciplines or local capture? An empirical analysis of decentralization in Uganda*. (Working Papers No. 12). University of Maryland.
- Bahl, R. W., & Nath, S. (1986). Public expenditure decentralization in developing countries. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 4, 405-418.
- Besson, D. (2002). *Investissement des administrations publiques locales : Influence de la décentralisation et du cycle des élections municipales*. INSEE Première, 867.
- Bergstrom, T. C., & Goodman, R. P. (1973). Private demand for public goods. *The American Economic Review*, 63(3), 286-296.
- Boadway, R., & Shah, A. (2007). *Intergovernmental fiscal transfers: Principles and practices*. Public Sector Governance and Accountability Series. Washington, DC: The World Bank.
- Borcherding, T. E., & Deacon, R. T. (1972). The demand of services of non-federal governments. *The American Economic Review*, 62(5), 891-901.
- Buchanan, J. (1950). Federalism and fiscal equity. *The American Economic Review*, 40(4), 583-599.
- Caldeira, E., & Rota-Graziosi, G. (2014). La décentralisation dans les pays en développement: une revue de la littérature. *Revue d'Economie du Développement*, 22(4), 5-37.
- Centre International d'Etudes pour le Développement Local. (2009). *Evaluation coopération décentralisée au Burkina Faso*. Rapport de synthèse (vol. 2). Lyon: CIEDEL.
- Commission Européenne. (1999). *Note d'orientation sur la coopération décentralisée*. Bruxelles. Retrieved from www.europa.int
- CREFAUR-CEREVE. (1988). *Le système de subventions de l'Etat aux communes: une analyse sous l'angle des besoins*. Rapport de recherche. Ministère de la recherche et de l'industrie, ronéoté, Université de Rennes-I (CREFAUR) et de Paris-X Nanterre (CEREVE).
- De Calan, A., & Coquart, P. (2012). Financer les villes d'Afrique – L'enjeu de l'investissement local. *Techniques Financières et Développement*, 3(112), 103-126.
- Dedrycke, P.-H., & Gilbert, G. (1988). *Economie publique locale*. Paris: Economica.

- DGCID (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement). (2007). *Coopération décentralisée et développement urbain – L'intervention des collectivités territoriales*. Paris: Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.
- Dubois, J. L., & Makkaoui, R. (2010). Nouvelles formes de gouvernance dans le domaine de l'eau. Apports et limites de la coopération décentralisée dans les pays en développement. *Développement durable et territoires*, 1(1), 9-10. Retrieved April 19, 2019 from <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8413>
- Egger, P., Koethenbueger, M., & Smart, M. (2010). Do fiscal transfers alleviate business tax competition? Evidence from Germany. *Journal of Public Economics*, 94(3-4), 235-246.
- Estache, A., & Sinha, S. (1995). *Does decentralization increase spending on public infrastructure?* (Policy Research Working Paper No. 1457, 7-17). Washington, DC: World Bank.
- Faguet, J. P. (2005). *The effects of decentralization on public investment: Evidence and four lessons from Bolivia and Colombia*. (Working Papers No. 1). Crisis States Research Centre.
- Faguet, J. P. (2004). Does decentralization increase government responsiveness to local needs? Evidence from Bolivia. *Journal of Public Economics*, 88, 867-893.
- Gramlich, E. M. (1977). Intergovernmental grants: A review of the empirical literature. In W. E. Oates (Ed.), *The political economy of fiscal federalism* (pp. 219-240). Lexington: Health Publishers.
- Gramlich, E. M., & Galper, H. (1973). State and local fiscal behavior and federal grant policy. *Brookings Papers on Economic Activity*, 1, 15-65.
- Groupe Intercommunal des Collines. (2017). Base de données "Inventaire d'équipements financés sous le Fond de Développement Territorial". Dassa-Zoumé (Bénin).
- Guengant, A. (1985). Un modèle macroéconomique de comportement financier des communes en longue période. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3, 583-616.
- Guerlet, A. (2007). *Coopération internationale et décentralisée. De nouveaux objectifs*. Rapport présenté en séance plénière du Conseil Economique et Social Régional.
- Husson, B. (2012). *La coopération décentralisée pour le développement, un facteur de crédibilisation des collectivités du sud?* Communication présentée au colloque coopération entre collectivités territoriales du nord et du sud 23 et 24 novembre 2012. Montpellier: MTMSi.
- Inman, R. (2008). *The flypaper effect*. (NBER Working Paper No. 14579).
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. (2013). *Recensement général de la population et de l'habitat*. Cotonou: Direction des Etudes Démographiques (Bénin).
- Martinez-Vasquez, J., & Boex, J. (2006). *The design of equalization grants: Theory and applications*. Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University.
- Martinez-Vasquez, J., & Searle, B. (Eds.) (2007). *Fiscal equalization: Challenges in the design of intergovernmental transfers*. New York: Springer.
- Oates, W. E. (1972). *Fiscal federalism*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Peronnet, F. (1980). Les administrations publiques locales dans le modèle "Administrations". *Statistiques et Etudes Financières*, 43, 51-60.
- Pierre, L. (1963). Taux d'actualisation et taux d'intérêt dans la décision d'investissement de la firme. *Revue Économique*, 14(6), 891-919.
- Prud'homme, R. (1990). Decentralization of expenditures or taxes: The case of France. In R. J. Bennett (Ed.), *Decentralization, local governments, and markets*. Bennett Oxford: Clarendon Press.

- Smart, M. (2007). Raising taxes through equalization. *Canadian Journal of Economics*, 40(4), 1188-1212.
- Tiebout, C. M. (1956). A pure theory of local expenditures. *Journal of Political Economy*, 64, 416-424.